

UN MODELE EDUCATIF FACE AUX ENFANTS ET FACE A LA COMMUNAUTE

Ce que les citoyens et le bureau coordonnateur s'attendent de voir dans les parcs

- ❖ Des enfants épanouis;
- ❖ Du matériel de jeu varié, stimulant, en bon état et en quantité suffisante;
- ❖ Des RSG souriantes et attentives aux enfants;
- ❖ Des RSG s'assurant d'une proximité physique pour l'encadrement des tout-petits;
- ❖ Des RSG organisées (chapeaux, crème solaire, bouteilles d'eau...);
- ❖ Des RSG respectueuses de l'environnement et des valeurs éducatives du programme éducatif.

Ce qui ne devrait donc pas être constaté par les citoyens

- ❖ Des enfants jouant seuls loin de leurs éducatrices regroupées entre elles;
- ❖ Que la RSG met en contact un chien sans laisse avec les enfants;
- ❖ Du matériel insuffisant et/ou en mauvais état;
- ❖ Des RSG ne respectant pas les valeurs du programme éducatif par :
 - un vocabulaire inadéquat en présence de jeunes enfants;
 - l'usage de tabac (fumer la cigarette) en présence des enfants;
 - des comportements alimentaires inadéquats (« fastfood ») en présence des enfants;
 - des comportements sociaux ne présentant pas un modèle éducatif adéquat (respect de l'environnement, respect des autres, respect de soi);
 - aucun soutien au jeu des enfants.

LES DEVOIRS DU BUREAU COORDONNATEUR

Un mandat de soutien

Toute RSG qui en fait la demande peut obtenir du soutien pédagogique dans l'application du programme éducatif.

Une conseillère pédagogique peut lui fournir des outils pour la guider dans la préparation de ce moment de vie.

Un mandat de promotion des services de garde en milieu familial

Le bureau coordonnateur se doit de répondre aux parents et aux citoyens lorsque ceux-ci remarquent, dans les lieux publics tels que les parcs municipaux, des comportements inadéquats de RSG qu'il a reconnues.

Il s'assure ensuite d'informer les RSG et de les soutenir afin de maintenir la qualité des milieux de garde. Il s'assure ainsi que l'image de la garde en milieu familial perçue par la population en général reste positive.

Des RSG offrant des milieux de qualité

En ce qui concerne le CPE La Fourmilière agréé bureau coordonnateur, nous constatons jusqu'à présent avec plaisir et fierté que la majorité de nos milieux de garde présentent d'excellents indices de qualité. L'attitude des RSG en général dégage un souci de professionnalisme et nous en sommes fières.

Ensemble, travaillons à améliorer constamment l'image professionnelle des RSG et de la garde en milieu familial !

CHACUN SA RESPONSABILITÉ

Si vous constatez une situation inappropriée dans l'environnement des parcs municipaux ou une entrave à la sécurité des enfants, vous pouvez vous adresser à la municipalité et formuler un commentaire ou une plainte.

Sachez également que tout citoyen peut s'adresser au bureau coordonnateur pour commenter les comportements inadéquats des RSG dans les parcs municipaux. Un membre du personnel de direction agit alors en toute confidentialité pour tenter de régler la situation qui pose problème.

Pour nous joindre

CPE La Fourmilière - bureau coordonnateur
566, rue Panet, Mont-Laurier (Québec) J9L 1A3
Téléphone : 819-623-7166
Télécopieur : 819-623-3860

www.cpelafourmiliere.com

Liens utiles



www.mfa.gouv.qc.ca

www.inspq.qc.ca

Pour aller plus loin :

www.inspq.qc.ca/pdf/publications/395_AiresAppareilsDeJeu.asp

www.optionconsommateurs.org/documents/principal/fr/File/oc_enquetes_terrains_jeu_200306.pdf

www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_guide_act_exterieures.pdf

Ce document est inspiré du CPE La Rose des Vents de Blainville



LES PARCS MUNICIPAUX,

UN MILIEU DE VIE COMMUNAUTAIRE





Bonjour chère RSG,

Vous offrez un milieu de garde au sein d'une municipalité qui vous donne accès à de magnifiques espaces verts, à de nombreux parcs municipaux et à une vie communautaire active.

Votre service de garde fait partie de l'enrichissement de la qualité de vie des citoyens de la MRC d'Antoine Labelle.

Votre présence dans la communauté est un exemple que la garde en milieu familial a sa place dans le parcours éducatif d'un jeune enfant. Les parents peuvent vous faire confiance et votre attitude professionnelle démontre que vous offrez un service qui respecte les valeurs éducatives de la population québécoise.

L'image professionnelle que vous projetez lors de vos sorties extérieures est d'autant plus importante puisque votre clientèle se recrute souvent par la voie du « bouche à oreille ».

Ce dépliant se veut donc un aide-mémoire pour vous rappeler l'importance de préserver cette image professionnelle et, nous l'espérons, vous permettra de recruter des parents avec qui vous vivrez un véritable partenariat et un respect mutuel dans l'éducation de leurs tout-petits.

... votre attitude et vos comportements dans les parcs municipaux sont votre meilleure publicité aux yeux des citoyens!



LES DEVOIRS DE LA RSG

La RSG doit respecter l'ensemble des normes prévues par *la Loi et ses règlements*. En ce qui concerne les jeux extérieurs, elle doit, entre autres, se conformer à l'article 100 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* :

Art. 100. *Le prestataire de services de garde doit s'assurer que les enfants à qui il fournit des services de garde sont sous constante surveillance et qu'une attention plus particulière leur est accordée lorsqu'ils utilisent l'équipement de jeu.*

Quel est le rôle de la responsable du service de garde

La RSG a la responsabilité d'assurer un service de qualité!

Elle doit appliquer un programme éducatif qui vise le développement global et harmonieux de l'enfant, soit : son plein épanouissement sur les plans affectif, physique et moteur, social et moral, cognitif et langagier. Elle doit veiller à la santé et à la sécurité des enfants ainsi qu'à leur bien-être.

Elle doit se positionner comme un modèle éducatif face aux enfants qu'elle reçoit et face à la communauté.

Une attention particulière dans les modules de jeux extérieurs

- ❖ Le devoir de surveillance dans les parcs de la ville doit s'adapter à l'âge de l'enfant et à sa « maturité »;
- ❖ Les enfants sont de petites personnalités autonomes;
- ❖ L'adulte qui les accompagne doit être capable de les assister dans les cas où leur intellect ou leurs capacités physiques ne sont pas encore suffisamment développés.

IMPORTANT:

- ❖ Pour les moins de 12 mois, les garder à portée de main;
- ❖ Pour les enfants d'environ 2-3 ans, les garder à proximité physique et à portée de vue;
- ❖ Pour les 4-5 ans, se tenir prêt à intervenir à toute situation critique.

ÉVALUER LE DANGER

L'attitude de la RSG face au besoin d'exploration du jeune enfant

- ❖ Certains jeux peuvent inquiéter les adultes témoins des premières tentatives d'exploration des enfants. Il faut toutefois évaluer le danger réel avant de rediriger un enfant vers une autre façon de jouer;
- ❖ Être un adulte complaisant:
 - S'introduit dans le voisinage de l'enfant qui prend de nouveaux défis;
 - Permet l'expérimentation de nouvelles habiletés;
 - Encourage à jouer de façon appropriée tout en soutenant le développement.

Pour se faire, **l'adulte doit être près physiquement et observer attentivement** l'évolution des jeux des enfants sans toutefois faire à leur place.



Pour une surveillance démocratique

- ❖ Formuler des **attentes claires** quant aux comportements des enfants dans l'espace de jeu;
- ❖ Guider les initiatives des enfants en **leur laissant le temps d'expérimenter**;
- ❖ Soutenir les enfants, tout en laissant **progresser à leur rythme selon leurs capacités**;
- ❖ Les encourager verbalement et **résister à la tentation de les soutenir physiquement**;
- ❖ Accepter que les enfants s'organisent entre eux ;
- ❖ **Observer et se rendre disponible** (présence constante de l'adulte vigilant).

APPLIQUER LE PROGRAMME

EDUCATIF

Jouer, c'est découvrir l'univers

Regarder les enfants jouer, c'est découvrir l'univers avec eux. Tout y passe, depuis l'expérience du corps dans l'espace, le rapport à la nature, la relation aux autres, la pratique de la vie en société, la confrontation à la difficulté et parfois à l'échec, jusqu'au plaisir de découvrir et d'apprendre.

Le jeu est indissociable du développement de l'enfant. Les divers environnements des enfants deviennent donc des territoires de jeu. C'est pourquoi il importe d'envisager l'interaction entre les enfants et leur environnement comme une action éducative.

Extrait de : « Revisiter les environnements extérieurs pour enfants : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité » par Anne Gillain Mauffette.

Soutenir le lien avec la nature

La RSG se doit de s'assurer chaque jour que l'enfant soit en contact avec l'environnement extérieur, qu'il vive à l'aide de ses 5 sens, un lien étroit avec la nature qui l'aide à grandir.

Son rôle premier est de soutenir l'exploration et l'émerveillement de l'enfant au moment de chaque sortie dehors. Le contact avec l'environnement est **un besoin fondamental chez l'enfant** auquel il faut répondre.

Pour appliquer le programme éducatif lors des sorties au parc, la RSG doit structurer sa période de jeu en **prévoyant le matériel nécessaire et en animant l'activité de façon démocratique**.

Le jeu libre est bien sûr important lors de sorties à l'extérieur mais l'adulte responsable du groupe doit **être présent, attentif et soutenir le jeu** afin de respecter les exigences du règlement (art. 51.7).

La sortie à l'extérieur est un moment de vie aussi important que les autres moments de la journée en service de garde éducatif !